



L'administration centrale (AC)



I - Les services rattachés directement au Ministre

Les services **rattachés directement au Ministre** sont :

- Le **cabinet du ministre** : a pour mission notamment de tenir le ministre informé de l'activité générale du département - d'assurer la liaison et la coordination entre les différentes structures du ministère - d'assurer la relation avec les organismes officiels, les organisations nationales, les services du médiateur administratif et la presse - de superviser, de contrôler et de suivre les activités des structures qui lui sont directement rattachées,
- Le **bureau du cabinet** assure le soutien administratif et logistique indispensable au bon fonctionnement du cabinet ministériel. Il mène également des missions d'expertise, d'appui et de conseil au profit du Ministre et des membres de son cabinet,
- Le **Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)** assure des missions de conseil, d'expertise, d'évaluation, d'audit et d'inspection. Il peut aussi participer à la conception de lois,
- Les « **hauts fonctionnaires** » en charge d'une **problématique spécifique** : défense et sécurité (Mme BIGOT-DEKEYSER), développement durable (M. François MOREAU), égalité des droits Femme-Homme (Mme Naïda DRIF-LAMIA), handicap et inclusion (Caroline SCHECHTER), terminologie et langue française (Grégoire THOMAS) et numérique agricole (Etienne ACHILLE),
- Le **Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM)** a pour mission d'assurer :
 - la vision globale des processus de la dépense et de la situation patrimoniale du ministère en vue d'en améliorer la sécurité et la fiabilité,
 - le contrôle budgétaire au sein du ministère, d'en être le comptable public, de transmettre aux autorités budgétaires et à l'ordonnateur principal un rapport annuel sur l'exécution budgétaire ainsi qu'une analyse de la situation financière du ministère.



II - Les structures de l'Administration Centrale (AC)

L'administration centrale est organisée autour de cinq structures :

- ✓ le Secrétariat Général (SG),
- ✓ la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL),
- ✓ la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER),
- ✓ la Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (DGPE),
- ✓ la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA).



1 - Le Secrétariat Général (SG)

Secrétaire Générale : **Cécile BIGOT-DEKEYSER**

L'organisation du SG :

La direction des affaires juridiques - le service des affaires financières, sociales et logistiques - le service de la statistique et de la prospective - le service des ressources humaines - le service du numérique - la délégation à l'information et à la communication – la délégation au pilotage et à la transformation.

Les missions du SG :

- assister le ministre pour l'administration du ministère. Dans ce cadre, il doit :
- coordonner l'action de l'ensemble des services du ministère et participer à leur évaluation en allouant les moyens de leur activité,
- préparer et organiser l'exécution budgétaire du ministère, élaborer et mettre en œuvre la politique de communication, veiller à la cohérence du traitement des questions juridiques, élaborer et diffuser les résultats et analyses statistiques, assurer la gestion des ressources humaines, piloter l'organisation et l'administration du ministère,
- élaborer et suivre l'application de la législation du travail dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ainsi que la législation relative à la protection sociale des membres des professions agricoles,
- coordonner les missions et les moyens des établissements placés sous la tutelle du ministre et les relations des différents services du ministère avec les opérateurs de l'Etat,

Il est responsable des missions de défense et de sécurité du ministère.



2- La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)

Directrice générale : **Maud FAIPOUX**

L'organisation de la DGAL :

Elle est organisée en 2 services : service des actions sanitaires – service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international

Les missions de la DGAL :

- conduire la politique de sécurité et de qualité sanitaires des aliments, des animaux et des végétaux au service de la santé et de la sécurité des consommateurs, dans le respect du bien-être des animaux et du développement durable des filières agricoles, agroalimentaires, piscicoles et forestières.
- coordonner les actions menées par les services au sein des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en région et des Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations (DD(CS)PP) dans les départements.
- piloter le programme budgétaire 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », qui centralise les moyens alloués aux activités sanitaires vétérinaires et phytosanitaires dans les régions et dans les départements.



3 – La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

Directeur Général : **Benoît BONAIMÉ**

L'organisation de la DGER :

Elle se compose de 2 services : service de l'enseignement technique - service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Aussi, s'ajoute l'inspection de l'enseignement agricole – la médiation de l'enseignement – le Chef de projet pacte de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Les missions de la DGER :

- mettre en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue, participer à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire,
- définir et animer, en liaison avec les autres ministères concernés, la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétence du ministère,

Elle est responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducatrice de tous les établissements, centres ou organismes de formation et d'enseignement supérieurs et techniques, publics et privés,

Elle organise les contrôles de l'Etat sur les organismes et les établissements d'enseignement et de formation.



4 - La Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises (DGPE)

Directeur général : **Philippe DUCLAUD**

L'organisation de la DGPE :

Elle se compose de 4 services : le Service développement des filières et de l'emploi - le Service compétitivité et performance environnementale - le Service Europe et international - le Service gouvernance et gestion de la PAC. Aussi, s'ajoute la Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires.

Les missions de la DGPE :

- stimuler l'activité économique et l'emploi par l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises.
- définir les moyens visant à améliorer la compétitivité des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, à travers des pratiques innovantes et multiperformantes.



5 – La Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l’Aquaculture (DGAMPA)

Directeur général : **Éric BANEL**

L’organisation de la DGAMPA :

Elle a été créée en 2022, issue de la fusion des deux principales directions traitant du maritime au niveau central de l’Etat, à savoir la Direction des Affaires Maritimes (DAM) et la Direction des Pêches Maritimes et de l’Aquaculture (DPMA). Elle est placée sous l’autorité du MASA et du Secrétariat d’Etat chargé de la mer et de la biodiversité.

Elle se compose de 3 services : Service Pêche maritime et aquaculture durables - Service Flottes et marins - Service Espaces maritimes et littoraux. L’école nationale de la sécurité et de l’administration de la mer (ENSAM) est rattachée à la DGAMPA.

Les missions de la DGAMPA :

- permettre de mieux accompagner les mutations du transport maritime, de la pêche et de l’aquaculture ou de l’industrie navale,
- développer les données et les services maritimes,
- consolider les capacités de surveillance, de sauvetage et de contrôle en mer,
- soutenir les projets des territoires, de promouvoir l’emploi maritime et de défendre plus efficacement nos intérêts maritimes en France comme à l’international.